



Recouvrement recouvrement

Par **saeb**, le **03/04/2012 à 22:36**

Bonjour, le tord que j' ai eu c'est d'avoir fait confiances a oranges et de ne pas avoir de tunes pour me défendre Car c'est bien ce que je ferais au lieu de subir !rnrrnrn a partir de quel montant un huissier peut entamer une procédure? merci

Par **Marion2**, le **04/04/2012 à 09:56**

Bonjour,rnrnExpliquez vote situation.rnVous avez des impayés avec Orange ? La prescription est de 1 an après le dernier versement.

Par **saeb**, le **04/04/2012 à 10:18**

bonjour contrat adsl jamais pu avoir un ligne téléphonique correcte ,pendant trois mois 3 interventions sans succès 3 lettres recommandés de ma part Jamais de réponses entre temps un ami me demande de l'aide pour son affaire en Europe j' envois a orange un récapitulatif de situation et leur demande de mettre fin a mon contrat pour cette raison et plus un certificat d'hébergement a titre gracieux pour l'europe sans me prévenir de leur intentation ils me répondent que ma demande est accepter 3 jours après je reçois une menace de mise en demeure auprès d'huissier pour les mois restant actuellement sans pouvoir payer les frais d'avocat qui se monterais au moins 4 fois le montant de la sommes en cours je subis leur volonté.rnrnsuite au comportement d'orange j' ai retrouvé l'agent qui a constaté que ma ligne ne marcher pas du coup avec son rapport je veux demander au tribunal un recours sur l'affaire Mais je ne me souvient quel est le nom des tribunaux qui traite de ces affaires rnmerci